## ATTESTATION DE LA QUALITE D'AYANT-DROIT

article L 313-3-1 du Code de la Sécurité sociale pour les conjoints

re le
d'emploi ou
cessation
.l

déclaration ci-dessus concernant mo	n(ma) conjoint(e).
le	Certifié exact et sincère A
	Signature assuré «ACCORD» (2) et conjoint(e) précédé de la mention « lu et approuvé »

Je m'engage à vous faire connaître tout changement pouvant intervenir suivant la

(1) cocher la case concernée - (2) ou du conjoint séparé l'ayant rempli à son propre nom N.B. : est passible d'amende ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Article L 377 du Code de la Sécurité sociale)